

DELIBERATION N° 88/05-01 - AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES TERRASSES

Monsieur KIELISZEK, Adjoint délégué aux travaux, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 18 Janvier 1988, le Conseil Municipal avait décidé de confier l'étude et le contrôle des travaux d'aménagement du terrain dit "Les Terrasses" au Bureau d'Etudes SEFIBA.

A ce jour, les études étant réalisées, il convient de procéder à l'appel d'offres et d'engager les travaux.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de donner son accord pour procéder à l'appel d'offres,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'ouverture des plis,*
- les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 1988.*